



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 décembre 2015

À 18h30

Ordre du Jour :

**1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

**1. Comptabilité**

- Décision modificative n°4,
- Remboursement frais de repas.

**1. Environnement**

- Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

**2. Personnel Communal**

- Réintégration après disponibilité, convention de mise à disposition avec le SIEPIA.

**1. Questions diverses**

Membres présents :

CREACH Yvan, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MEUNIER Christian, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, CHOURREAU Gisèle, JEYMOND Astrid, MATRAS Françoise.

Pouvoir(s): MATRAS Françoise ⇔ BOURGEON Chantale.

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 21 décembre 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 18h40**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion,**

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Comptabilité**

- Décision modificative n°4

Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°4 relative aux modifications à apporter sur les comptes mentionnés ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		3 000.00 e
TOTAL D 16 : Remboursement		3 000.00 e
D 2313 : Immos en cours- constructions	3 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en	3 000.00 e	

- Voté à l'unanimité des membres présents.

- Remboursement frais de repas.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de rembourser à Mesdames FIORDALISI Christine et BLAMBERT Micheline les frais de repas pris au restaurant au roman du Vercors à Saint-Romans le 13 novembre 2015 par suite de réunions successives. Il informe l'assemblée que le coût du repas s'élève à la somme de 22.00 € par personne.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

### **3. Environnement**

- Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ». Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

- Voté à l'unanimité des membres présents.



#### **4. Personnel Communal**

- Réintégration après disponibilité, convention de mise à disposition avec le SIEPIA.

Le Maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, Adjoint. Mme Micheline BLAMBERT informe le Conseil Municipal que Mme PONSERRE épouse CREACH Valérie a fait parvenir le 17 décembre dernier un courrier de demande de réintégration au sein du personnel communal.

Il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'établir une convention avec le SIEPIA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, d'Irrigation et d'Assainissement) pour la mise à disposition de Mme CREACH Valérie en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 04/01/2016 et pour une durée de trois ans.  
« Convention jointe en annexe ».

- Voté à l'unanimité des membres présents.

#### **1. Questions diverses**

-Le maire propose au conseil municipal de déplacer les bureaux du SIEPIA dans ceux du bâtiment Résidence les Lavandières. Le personnel (administratif et technique) aura plus d'espace pour travailler.

Le maire propose un loyer de 500€ et l'élaboration d'un contrat avec le SIEPIA qui fera l'objet d'une délibération en conseil.

- Un contrat de 3 mois à mi-temps d'Amélie DIDIER au secrétariat a démarré en janvier pour parer au remplacement de Marie Christine.

-Une demande de devis pour un PC portable pour la mairie est en cours.

#### **Point travaux :**

-les travaux du bâtiment de la restauration scolaire sont terminés, le transfert s'est fait comme prévu le 04 janvier. Il sera proposé un questionnaire aux parents au bout des 15 jours de fonctionnement.

**La séance se termine à 19h45**

Le Maire,  
CREACH Juan



*[Handwritten signature]*